

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s.-6a. par ANNEE.

“Le trone chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas.”

PAR ANNEE. 12s.-6a.

BUREAU DE REDACTION, }
Rue Ste. Famille, No. 14. }

Québec, LUNDI, 9 Juillet, 1849.

BUREAU DE REDACTION, }
Rue Ste. Famille, No. }

Articles de Fantaisie.

LES Soussignés ont reçu par le *Douglas* de Londres, un assortiment considérable d'Articles de Goût se composant de Porte-monnaie en Nacre de Perle incrusté en argent, Ditto en Papier mâché, Souvenirs en Nacre de perle ciselé sur fond de velours, Bourses mécaniques, objets en Albâtre, Eventails riches, Bracelets, Agraffes, Livres de Prières richement reliés en velours, &c., &c.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin 1849.

Guitares Françaises.

DE la manufacture de Hussien et Duchêne, à Paris, à vendre par les Soussignés.

AUSSI.

Cordes françaises pour Guitares et pour violon.

J. & O. CRÉMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

Paniers Français en Osier.

CORDES DE VIOLON, etc.

LES Soussignés viennent de recevoir par le navire *Océan*, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande variété de Paniers, Corbeilles, Gibecières, Paniers pour la pêche, &c., &c.

J. & O. Crémazie.

Québec, 4 juin, 1849.

PAPIER à DESSIN.

LES Soussignés ont reçu de Paris et offrent en vente un assortiment des meilleurs PAPIERS à DESSIN Français tels que :

Grand Monde Mécanique,
Grand Aigle, Pelure blanche,
Do do Dioptrique,
Colombier,
Jésus,
Grand Raisin Dioptrique,
Grand Aigle velin
Do do vergé,
Grand Raisin velin,
Cartons Bristol de toutes grandeurs et qualités.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

VINS FRANÇAIS.

LES Soussignés viennent de recevoir par le navire *Océan*, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande quantité de VINS FRANÇAIS en caisses et en futailles, consistant en :

ST. JULIEN,
ST. ESTAFÉ,
MONFERRAND,
BOURG, } Vins rouges.

SAUTERNES,
GRAVES,
CERONS, } Vins blancs.

LIQUEURS de la Martinique,
Do. de Bordeaux,
VINS de la Champagne,
SILLERY gd. Mousseux,
VERZENAY, do
VILLEDOMANGE,
MAREUIL.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

Nouvel Etablissement.

LE Soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un établissement comme IMPRIMEUR

JOURNAL LITTÉRAIRE.

LA COURONNE DE BLUETS.

I.

(Suite.)

Née dans la Calabre, Ninetta était fille d'un officier de l'armée de Joachim Murat, ce roi si malheureusement mort comme un soldat de fortune. Sa mère était une jeune orpheline. Ses pauvres parents consacraient à son éducation tout le temps et toutes les veilles que leurs occupations pouvaient leur laisser, et Ninetta avait grandi entre l'étude et les doux plaisirs de la campagne. Elle aidait sa mère dans les soins journaliers qu'entraînait leur modeste ménage, et le soir, quand son père rentrait de ses travaux champêtres, elle écoutait ses récits sur les pays qu'il avait parcourus; puis, lorsque venait la veillée, elle charmait leurs loisirs par d'attachantes lectures. Ninetta se sentait si tendrement chérie, que son cœur joyeux puisait du bonheur dans les plus simples choses, et ses courses de chaque jour dans les montagnes ouvraient son âme à la poésie la plus touchante. Que la terre est belle ! disait-elle en aspirant le parfum des fleurs odorantes qui jonchaient les tapis de mousse verte dont les roches étaient revêtues. Puis, en regardant le ciel, elle s'écriait dans un saint enthousiasme : "Mais le ciel est mille fois plus beau encore !" Alors elle envoyait aux oiseaux leurs ailes, et s'élevait par la pensée dans le radieux espace où flottent, sous la forme d'étoiles, tant de mondes inconnus.

Une nuit que tous dormaient de ce sommeil paisible qu'entraînent après lui le travail et le repos d'une conscience pure, Ninetta et ses vénérables parents furent tout à coup réveillés par un orage épouvantable, une trombe affreuse, qui éclatèrent pour dévaster tout le pays où la modeste famille possédait un peu de bien, seule fortune qui les faisait vivre.

Les arbres de leur jardins furent brisés et renversés, leurs champs dévastés, leur récolte anéantie, la toiture de la maison fut enlevée... Ce ne fut partout que destruction et deuil.

Le jour vint enfin éclairer l'affreuse misère de ces malheureux si calmes, si heureux quelques heures auparavant. Mais, résignés sous la main puissante de la Providence qui venait de s'appesantir sur eux, ils ne firent entendre ni plaintes, ni cris, ni blasphèmes, et courbant leurs fronts pâles et désolés :

"Que votre volonté soit faite, ô mon Dieu ! dirent ensemble le père, la mère et la fille, tandis que de grosses larmes s'échappaient de leurs yeux mornes et fixes.

—Et maintenant nous faudra-t-il mendier ?" murmura l'officier labourer en se laissant tomber anéanti sur une chaise.

Sa femme et Ninetta s'agenouillèrent devant lui, et prenant ses mains entre les leurs :

"Du courage ! répétèrent-elles au milieu de leurs sanglots, Dieu est bon ; il nous viendra en aide."

Comme elles achevaient ces paroles, la porte de leur maison s'ouvrit, et le curé entra. C'était un noble et vénérable vieillard : comme l'ange consolateur, le malheur le voyait toujours apparaître, soit pour le soulager, soit au moins pour pleurer avec ceux qu'il venait d'atteindre.

chaque instant son âme délicate. Aussi, elle n'aspirait qu'au jour où elle aurait atteint ses 18 ans pour se consacrer à Dieu et dévouer sa vie aux malades.

Lorsque Carina eut appris tout ce qu'elle voulait savoir, elle éleva son âme vers le ciel pour implorer son secours. Puis armée d'une résolution ferme, elle s'avança vers la mesure où la jeune fille était entrée.

La porte n'en était pas complètement fermée. Dans l'intérieur de la cabane (car c'était une cabane bien plutôt qu'une maison), tout était silencieux, et si ce n'eût été la fumée dont nous avons parlé tout-à-l'heure, on l'eût crue inhabitée.

Carina entra.

Deux personnes étaient assises. Dans l'une elle reconnut la jeune Napolitaine ; dans l'autre, elle devina la tante dure et méchante qui martyrisait l'orpheline ; car sa figure accentuée, ses yeux au regard faux, dépeignaient les impressions de son cœur.

Au bruit que la nourrice avait fait en ouvrant totalement la porte, toutes les deux levèrent la tête avec cet étonnement qui démontrait clairement qu'elles n'étaient point habituées à ce qu'on vint visiter cette demeure inhospitalière.

"Je vous demande pardon, mesdames, de vous déranger, dit Carina en s'avançant.

—Eccellenza, reprit la vieille Napolitaine, prenant à son riche costume la paysanne romaine pour une grande dame, que peuvent pour vous servir deux pauvres femmes comme Ninetta, ma nièce, et moi, votre très humble servante.

—Vous pouvez beaucoup, oh ! oui, beaucoup, pour sauver Mme la marquise, qui est, après Dieu, mon seul amour dans ce monde.

—Vous dites, excellenza, que nous pouvons sauver une marquise ? exclama en se levant aussitôt la tante de la pauvre orpheline.

—Oui, oui, vous le pouvez. Dites, le voulez-vous toutes deux ?

—On vous appelle Ninetta, n'est-ce pas, mon enfant ? dit la vieille nourrice à la jeune fille.

—Oui, répondit celle-ci, regardant son interlocutrice comme si elle pouvait lire dans ses yeux l'explication de ce mystère qui lui paraissait incompréhensible.

—Eh bien ! Ninetta, votre fortune est faite, si vous le voulez, dit Carina, en attirant vers elle la jolie Calabraise.

—Est-ce qu'il est nécessaire de promettre de l'argent pour demander un service ? reprit avec dignité la jeune fille.

Mais sa tante l'interrompit en lui serrant vivement le bras.

—Taisez-vous, dit-elle ; et en prononçant ces paroles, la figure de la vieille Napolitaine avait changé d'expression avec cette mobilité inconcevable qui est une des facultés les plus remarquables de la nature italienne. Cette spontanéité bienveillante avec laquelle un instant auparavant elle s'était mise tout entière à la disposition de Carina, avait fait place à une expression de farouche méfiance, qui avait voilé son regard sous ses épais sourcils.

—Ah ça ! excellenza, continua-t-elle, daignez vous expliquer.

La vieille Carina avait trop d'expérience pour ne pas comprendre d'où provenait le changement survenu tout à coup dans la tante de Ninetta. Elle la savait méchante et intéressée, et elle vit aussitôt que son intention était de mettre un haut prix au service qu'elle pourrait rendre. Aussi elle

et pendant qu'elle parlait, de grosses larmes, qu'elle essayait en vain de retenir, coulaient en sillon le long de ses joues. Elle expliqua encore comment, par un de ces hasards qui ne peuvent trouver d'explication que dans la volonté toute-puissante du Très-Haut, Ninetta avait la même voix, le même visage que l'infortunée Francesca, ce qui était une preuve que tout espoir n'était pas encore perdu de rendre la vie à la marquise.

A ces dernières paroles, la jeune Napolitaine se mit à genoux devant Carina, et levant sur elle ses grands yeux noirs remplis de larmes, elle s'écria avec enthousiasme :

"Que Dieu et la sainte madone me protègent et veillent sur moi : car je me dévoue à partager vos soins pour sauver votre maîtresse.

—Le seigneur vous entendra, noble enfant, dit Carina en levant vers le ciel ses deux mains jointes et tremblantes comme pour appeler les bénédictions, et vous rendra en félicité ce que vous donnez à consoler le malheur."

Une horloge qui sonnait dans le lointain apprit à la vieille nourrice qu'il y avait déjà plus de deux heures qu'elle avait quitté la ville. Alors, après avoir pris des arrangements sérieux et positifs avec la tante de Ninetta, elle convint de venir chercher le lendemain la jeune fille, et laissa en partant une bourse bien garnie comme les arbes du marché. Puis, elle s'éloigna aussi vite que ses jambes le lui permirent. Deux heures loin de sa chère malade ! Il y avait bien longtemps que cela ne lui était arrivé, et son imagination se forgeait mille chimères ; mais, hélas ! elle retrouva tout, aussi calme et aussi morne qu'elle l'avait laissé.

Le lendemain, avec le jour, Carina était dans la chaumière de la vieille Napolitaine. Ninetta vint avec empressement au devant d'elle. Elle portait à la main un petit paquet contenant tout son modeste trousseau, et s'était revêtue de ses habits de fête, sous lesquels son charmant visage rayonnait comme une fleur sous le ciel. Carina l'embrassa tendrement, puis ayant complété la somme qu'elle avait promise à la tante de l'orpheline, elles s'éloignèrent pour jamais de cette demeure inhospitalière.

II

Lorsque Carina ouvrit la grille de la ville, Ninetta entendit son cœur retentir comme un écho qui lui envoyait des sons de douleur et de larmes. Un pressentiment funeste faillit la faire reculer et abandonner cette tâche de dévouement qu'elle s'était tracée ; mais s'étant mise à genoux sur le seuil :

"Mon Dieu s'écria-t-elle, bénissez-moi. N'est-ce pas suivre votre loi divine que de soulager le malheur et la souffrance ? Je vous obéis, ô mon Dieu, et si c'est pour moi une cause de chagrins et de larmes, que votre sainte volonté soit faite !"

Plus forte après cette humble prière, la jeune fille suivit sa conductrice, qui la mena dans la chambre où elle devait rester enfermée jusqu'à ce que le moment fût pour elle venu de jouer la pieuse comédie dont Carina attendait le salut de la pauvre malade. Durant cette longue matinée, la vieille nourrice venait à chaque instant auprès de Ninetta et lui apprenait les mille détails qu'elle devait savoir pour jouer avec vérité son rôle.

Cet instant si fort redouté et si impatiemment attendu arriva enfin. C'était la Fête-Dieu ; les cloches vibrant dans l'air

JOURNAL SCIENTIFIQUE.

Cause probable du Choléra.

M. de Montferrier ayant constaté dans une lettre adressée à l'Assemblée nationale que les phénomènes du choléra n'étaient que la conséquence d'une action électrique anormale du globe terrestre, M. Andraud vient d'adresser à ce sujet à M. le président de l'Académie des sciences une lettre qui mérite de fixer l'attention des savants.

Paris, le 10 juin 1849.

"Monsieur le président, depuis que le choléra sévit à Paris avec plus ou moins de rigueur, c'est-à-dire depuis bientôt trois mois, j'ai observé journellement l'action de la machine électrique, afin de m'assurer s'il n'y a pas une relation entre l'intensité du fléau et l'absence du fluide électrique répandu habituellement dans l'atmosphère.

"La machine qui a servi à mes observations quotidiennes est assez puissante : dans un temps ordinaire, elle donne, après deux ou trois tours de roue, des étincelles fulgurantes de 5 à 6 centimètres.

"J'ai pu d'abord remarquer que depuis l'invasion de l'épidémie, il m'a été impossible de reproduire une seule fois les mêmes effets ; dans le courant des mois d'avril et de mai, les étincelles obtenues à grand-peine n'ont jamais dépassé 2 et 3 centimètres, et, à peu de chose près, leurs variations ont concorde avec les oscillations du choléra ; c'était déjà pour moi une forte présomption de croire que j'étais sur les traces du fait que je cherchais à constater ; cependant, je n'étais pas encore convaincu, parce qu'on pouvait attribuer à l'état hygrométrique de l'air les irrégularités de la machine électrique.

"Aussi attendais-je avec impatience l'arrivée du beau temps et de la chaleur pour continuer mes observations avec plus de sûreté ; enfin la chaleur et le beau temps sont venus, et à ma grande stupéfaction, la machine fréquemment consultée, loin d'accuser, comme cela aurait dû être, une augmentation d'électricité, n'en a donné que des signes de moins en moins sensibles, à tel point que pendant les journées du 4, du 5 et du 6 juin, il a été impossible d'en obtenir autre chose que de légères crépitations sans étincelles ; enfin le 7, la machine est restée complètement muette. Or, cette nouvelle décroissance de fluide électrique a parfaitement coïncidé, on ne le sait que trop, avec les nouvelles violences du choléra ; pour moi, j'en étais plus consterné qu'étonné ; ma conviction était faite, je n'y voyais que la conséquence d'un fait bien constaté.

"On comprend avec quelle anxiété, dans ces moments de crise, je consultais la machine, triste et fidèle interprète d'une grande calamité. Enfin, le 8 au matin, de faibles étincelles ont reparu ; d'heure en heure leur intensité augmentait ; je sentais avec bonheur que le fluide vivifiant faisait retour dans le vide de l'atmosphère : vers le soir, un orage annonçait à Paris que l'électricité était rentrée dans son domaine ; à mes yeux, c'était le choléra qui disparaissait avec la cause qui le produit. Le lendemain samedi, 9, mes observations ont continué ; tout était alors resté dans

nelle, non-seulement le choléra, mais peut-être aussi toutes les épidémies qui, de temps à autre, viennent affliger l'humanité.

" Si le grand fait dont il s'agit était reconnu et admis en principe, il serait, je crois, facile à la science médicale, qui possède tant de moyens de produire et de maintenir l'électricité, de se mettre en mesure de combattre avec succès, s'il revenait encore, le fléau que je regarde dès aujourd'hui sinon comme complètement disparu, du moins comme virtuellement arrêté dans sa marche.

" Agréer, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments respectueux."

" ANDRAUD."

ANNONCES NOUVELLES.

Mort aux Etats-Unis.— Rébellion, nouveaux certificats.— J. HAYTER.

ENCAN. Meubles, chevaux, etc., etc.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



" Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 9 JUILLET, 1849.

Chronique Européenne.

De la semaine terminée le 23 juin.

France.—Assemblée Législative.—Le 14, M. Dupin annonce la mort à la suite du Choléra de deux représentants. MM. Cordier et Deblay. Ledru-Rollin, les sergents Boichot, Rattier et les principaux membres de la Montagne étaient absents. Le procureur général de la République a été autorisé à faire arrêter et à poursuivre Ledru-Rollin, Considérant, Rattier et Boichot. Le 15, une semblable autorisation a été donnée pour l'arrestation et la mise en accusation des 121 représentants du peuple dont les noms se trouvent au bas des appels faits par le club du Conservatoire des arts et métiers.

Le 18, il s'est élevé une discussion relativement à la destruction des presses de certains journaux, le 13, par la garde nationale. L'ordre du jour pur et simple ayant été proposé et adopté par une majorité de 197, cet incident n'a pas eu de suite.

Le 19, Le projet de bill pour la fermeture des clubs a été adopté par 373 contre 151. Une proposition pour la levée de l'état de siège de la capitale a été rejetée par une forte majorité.

Les investigations judiciaires sur la dernière émeute de Paris, se poursuivent activement. Déjà 300 personnes ont été écrouées dans différentes prisons. Parmi elles, se trouvent les Colonel Forestier et Guinard de la garde nationale; les lieutenants col. Pascal, et Perrier de la 11e légion, et divers chefs des clubs socialistes.

La plus grande partie du club démocratique allemand a été arrêtée. Parmi les papiers saisis, se trouvent des projets de décret pour mettre hors la loi, le président de la République, ses ministres et la majorité de l'Assemblée législative, et de nombreuses listes de proscriptions. Après la victoire, les biens des vaincus devaient être confisqués au profit de la nation, c'est-à-dire, accaparé par les chefs, si toute fois la canaille sous leurs ordres ne réclamait pas la part du lion. Tous les bandits renfermés dans les prisons devaient être mis en liberté. Ils auraient été les dignes auxiliaires de leurs libérateurs. La guerre devait être déclarée à l'Autriche et à la Russie. Le sergent Boichot devait être ministre de la guerre, et le sergent Rattier, commandant en chef de la première division militaire de la garde nationale à la place du général Changarnier!!

Parmi les documents saisis dans les clubs, se trouvent les preuves d'une conspiration plus vaste que celles qui ont jamais eu lieu même en France, et une correspondance avec les bandits appelés les Triumvirs qui jète beaucoup de lumière sur la question de Rome. Il paraît que

à Paris. Elle a été organisée par les rouges et les socialistes comme celle de la capitale. Les troupes ont perdu entre 15 et 20 hommes, et les émeutiers 150. 800 prisonniers ont été faits.

Les socialistes et les patriotes rouges ont tenté de faire une démonstration à Bordeaux, mais l'indifférence ou le mépris du peuple a arrêté leurs projets incendiaires. Dans différentes villes ils ont essayé de soulever des émeutes, mais sans succès.

Les funérailles du Maréchal Bugeaud ont eu lieu avec une grande pompe le 19 à l'hôtel des Invalides. Le service a été chanté par l'archevêque de Paris.

Au nombre des documents saisis au Conservatoire des arts et métiers se trouve le suivant:

Ledru-Rollin, dictateur de la République démocratique et Sociale, avec droit de vie et de mort sur tous les citoyens Français.

Le sergent Boichot, ministre de la guerre. Deville, ex-Notaire, ministre de la Justice expéditive.

Nadeau, journalier maçon, ministre des Travaux Publics.

Felix Pyat, ministre de l'Intérieur. Pierre Leroux — de l'Instruction Publique.

Greppo, — de l'Agriculture et du Commerce.

Gent, — des affaires étrangères. Bourgat — de la Marine.

Le sergent Rattier Commandant en Chef de la force armée avec le droit d'être élu dictateur.

Antoine Thoutet ministre de la Police. Comme on le voit, les rouges, les socialistes, les défenseurs du peuple, sont extrêmement modestes et désintéressés. Ce digne, Ledru-Rollin qui se réserve seulement une bagatelle, le droit de vie et de mort sur tous ses compatriotes! Voilà bien des fois que le peuple français se laisse leurrer et duper par les mots de progrès, de droits, de principes humanitaires.

Cette fois encore, si l'émeute eut été victorieuse, il aurait tiré les marrons du feu pour des gens sans principe aucun et qui n'ont pas même pour les recommander le prestige des talents et du génie.

Les dernières nouvelles de Paris, annoncent que MM. Dufaure et Passy doivent se retirer de l'administration et qu'ils seront remplacés par MM. Thiers et Molé.

Madame Cavaignac, mère du général est morte du Choléra.

La Patrie du 20 annonce que le gouvernement a reçu des dépêches confirmant la défaite de Garibaldi.

Le 21, on ne savait rien de certain à Paris, sur la prise de Rome. Cependant, on pensait que la nouvelle de la déconvenue des rouges aurait l'effet d'engager les maîtres de Rome à capituler; car il paraît qu'ils comptaient sur le succès de l'insurrection parisienne pour faire une heureuse diversion en leur faveur.

Le procès des derniers conspirateurs doit se faire à Versailles. Il commencera du 5 au 10 Aout.

DANNEMARC et HOLSTEIN. — Le bruit courait à Berlin que la paix avait été conclue avec le Danemark, et que l'indépendance des duchés était reconnue.

AUTRICHE et HONGRIE. — Rien de plus certain que ce qui a déjà été transmis par le télégraphe. Il en est de même de l'Allemagne qui est en proie à l'anarchie.

Affaires du Canada.

ANGLETERRE.—Chambre des Lords. Lord Brougham dans son discours au sujet de l'acte d'Indemnité du parlement Canadien s'est étendu avec complaisance sur la fidélité en tout temps de la population anglaise du Bas-Canada qui contrastait avec l'obéissance à contre-cœur des Canadiens-Français. Division sur les résolutions de Lord Brougham, Pour, 96. Contre, 99.

Chambres des Communes. 15 juin. L'amendement de M. Herries que nous avons donné dans un précédent numéro, a été appuyé par MM. Newdegate, Chisholm Anstey, le marquis de Granby, Banckes, D'Israeli, Sydney Herbert, Sir Robert Peel, MM. Henry Drummond, Vernon Smith, Hume, Sir William Molesworth, Mc Gregor, Adderley, Monton Milnes et Labouchère.

Sir WILLIAM MOLESWORTH, dans un exposé habile, a démontré que l'acte d'Indemnité n'était qu'une conséquence des engagements du gouvernement et des

plus loyal breton pur sang, quoique la loyauté des yeux de cette époque se soit comme aujourd'hui, traduite par L. S. D.

Quant à faire une nouvelle traduction alors française du *God save the Queen*, nous n'y voyons pas la moindre objection; et comme récompense de son heureuse idée, notre confrère aura le privilège exclusif de chanter l'hymne national anglais. Nous ne doutons nullement que cet hymne chanté avec l'accent mignard et l'adorable gressement que le rédacteur de la Gazette à importés de Paris, ne puisse fournir à notre confrère, matière, à une spéculation plus profitable que les lettres écrites sur la Révolution de Février.

Remède contre la maladie de la Patate.

Comme voici bientôt le temps où la patate est attaquée depuis plusieurs années de la maladie qui détruit ce précieux tubercule, nous croyons devoir publier de nouveau sur ce sujet l'écrit signé *Un Campagnard*, qui a paru l'an passé dans notre numéro 79, page 622. Par une heureuse coïncidence, le journal *Des Villes et Campagnes* du 4 juin dernier contient une découverte faite par un agronome de Namur, et identiquement semblable à celle faite l'an passé par notre respectable et savant correspondant. Nous nous empressons de donner à nos lecteurs la découverte de l'agronome étranger qu'ils pourront comparer avec celle faite par notre compatriote.

Comme le remède indiqué par ces deux messieurs intéresse souverainement la population du Canada et que la connaissance en doit être répandue par tous les moyens possibles afin que nos cultivateurs puissent en faire l'essai nous prions tous les journaux anglais et français du Bas-Canada de vouloir reproduire les deux articles qui suivent. En ce faisant ils rendront à la patrie, à la classe agricole et ouvrière un service beaucoup plus utile et qui pourra mettre dans la bourse de nos cultivateurs des deniers que les plus beaux articles politiques possibles n'y pourront jamais faire entrer.

Il est inutile de s'étendre d'avantage sur ce sujet. Nous donnons un remède facile, qui ne coûte rien et dont deux personnes respectables garantissent l'efficacité. Nous espérons donc que tous les amis du pays s'empresseront de faire connaître ce remède à nos cultivateurs. Comme il importe souverainement de connaître l'action générale de ce remède, nous pensons que ceux qui l'essayeront, s'empresseront de communiquer au public par la voie de la presse, le résultat de leurs expériences; résultat qui intéresse vivement le pays en entier.

(Pour l'Ami de la Religion et de la Patrie.)

M. LE RÉDACTEUR,

Comme il est à peu près constaté que les recherches les plus savantes, les plus soignées sur la nature et les conditions du développement de la maladie des pommes de terre (*patates*), sont restées jusqu'ici sans aucun résultat appréciable, permettez-moi de vous soumettre respectueusement le succès partiel que j'ai obtenu après plusieurs années d'expériences.

Frappé de la rapidité avec laquelle se propageait cette terrible maladie et de la simultanéité de l'attaque du tubercule et de sa tige, à une période à peu près déterminée de la croissance de cette dernière, je fus porté à attribuer cet effet à certaines conditions de l'atmosphère qui, à un point donné, se trouveraient en rapport intime avec celles de la plante. Je remarquai aussi que la maladie n'attaquait la tige que plus ou moins de temps après la floraison; et avant, il est vrai, que le tubercule ait atteint sa grosseur naturelle et sa parfaite maturité; mais toujours à un temps où il est possible, non seulement de s'en nourrir, mais encore de le conserver. J'essayai de préserver de cette contagion un petit champ de deux minots de semence, en fauchant les tiges, à l'exception de quelques rangs où je laissai, ces dernières pour point de comparaison. Mais, soit qu'elles eussent déjà été infectées ou qu'elles eussent été fauchées trop haut, je ne trouvai que bien peu de différence entre elles.

Je répétai le même procédé les années suivantes, ayant soin de faucher les tiges aussi court que possible, et je réussis à les préserver presque entièrement. Enfin, cette année, je les ai fait couper à la main sous

ment de cette qualité pour conserver la vie à ses millions d'enfants infortunés!

J'ai l'honneur d'être; UN CAMPAGNARD.

N. B. Il convient de ne couper les tiges que le plus long-temps possible après la floraison, pour laisser croître et mûrir le tubercule; ou mieux encore peut-être, de ne le faire que lorsque vous êtes assuré que la maladie a reparu dans les environs. Il ne sert de rien, je crois, de les couper lorsqu'une fois elle sont attaquées.

U. C.

(Extrait du Journal des Villes et Campagnes)

" PRÉSERVATION DES POMMES DE TERRE.—Un agronome de la province de Namur, M. Tombelle-Lomba, prétend avoir découvert un procédé certain pour préserver les pommes de terre de la maladie qui atteint ces tubercules depuis plusieurs années. Il assure que l'emploi de ce procédé lui a procuré chaque année la récolte aussi abondante et aussi saine qu'avant l'invasion de la maladie.

Voici en quoi consiste cette opération:

Il plante et soigne les pommes de terre de la manière ordinaire, et opère la plantation aussitôt après l'hiver.

Lorsque les tiges ont atteint toute leur croissance, c'est-à-dire après la floraison, il les fait couper à la faucille jusqu'au niveau du sol, en remuant le moins possible les tubercules qui se trouvent en terre. Après avoir enlevé les tiges, il fait recouvrir les plantes d'une couche de terre assez épaisse pour empêcher le contact de l'air 3 centimètres (environ 3 pouces huit lignes.) Il laisse ensuite le terrain dans cet état jusqu'au moment de la maturité."

SIR ALLAN MACNAB.

Nous empruntons au *Canadien* la traduction des documents suivants:—

A SIR ALLAN NAPIER MACNAB.

Downing Street, 13 juin 1848.

Monsieur, J'ai ordre du comte Grey de vous informer qu'il a présenté à la Reine des pétitions adressées à Sa Majesté, que vous lui avez remises pour cela samedi dernier. Ces pétitions viennent des habitants de Toronto, de ceux de Kingston, de ceux de Weston et des environs, de ceux du district de Newcastle, de ceux du comté de Prescott, de ceux du district de l'Ottawa, et de ceux de la ville de Montréal.

Les pétitionnaires demandent le rappel du gouverneur-général actuel du Canada, la dissolution du parlement de cette province, et le désaveu, par Sa Majesté, de l'acte récemment passé dans ce parlement "pour indemniser toutes personnes dans le Bas-Canada dont les propriétés ont été détruites pendant la rébellion, dans les années 1837 et 1838

Lord Grey ne doute pas que les personnes qui ont signé ces pétitions ne fassent fait dans la crainte sincère que si on laissait l'acte en question devenir loi, il n'eût l'effet d'encourager la déloyauté dans l'avenir, en indemnisant ceux qui se sont rendus coupables de rébellion des pertes qu'ils se sont attirées par leurs crimes; mais Sa Seigneurie m'ordonne de vous informer, et d'assurer par votre intermédiaire, à ceux qui vous ont confié leurs pétitions pour être transmises à Sa Majesté, que si, après un examen soigneux de ses dispositions, l'acte avait paru justement susceptible de cette objection, non seulement les serviteurs de la Reine auraient été prêts à conseiller Sa Majesté d'exercer sa prérogative en le désavouant, mais ils sont aussi persuadés qu'il n'aurait jamais reçu l'assentiment du gouverneur-général du Canada au nom de Sa Majesté, ni celui de la majorité des représentants du peuple de cette province.

J'ai ordre de vous renvoyer à la réponse faite par le gouverneur-général à l'adresse du comté d'Hastings, comme exprimant les vues de lord Elgin à ce sujet, vues qui sont parfaitement d'accord avec celles des serviteurs de Sa Majesté. Dans cette réponse, lord Elgin, parlant de cet acte du parlement provincial, exprime sa ferme conviction que les représentants du peuple du Canada "n'entendaient pas, en le passant, encourager la rébellion, ni indemniser les personnes coupables du crime odieux de trahison," et il ajoute "que c'était la conviction qu'il avait donnée son

ce, au crédit public et à tous les intérêts les plus importants du Canada.

Je suis, etc.,

B. HAWES.

(Signé)

OPINION DU PROCUREUR GÉNÉRAL D'ANGLETERRE SUR LE BILL D'INDEMNITÉ.

Le procureur-général, répondant à une question du docteur Nicholl sur l'interprétation de l'acte d'indemnité de la législature canadienne, donne son opinion en ces termes. La question du docteur Nicholl, dit-il, se divise en deux: premièrement, la couronne peut-elle modifier l'acte? Indubitablement elle ne le peut pas: elle ne peut qu'y donner ou refuser son assentiment. En second lieu, lord Elgin a-t-il le pouvoir de donner des instructions qui s'écartent de l'esprit de l'acte? Non, car lord Elgin tirant son autorité de l'acte, ses instructions doivent être conformes à cette autorité; il ne pourrait pas déléguer plus d'autorité qu'il n'en possède, et ne pourrait pas conséquemment altérer l'acte par des instructions aux commissaires. Quelle est donc la véritable interprétation de l'acte? Il eût été impossible de faire une loi qui restreignit l'indemnité à des personnes qui n'avaient pas été rebelles. Faudrait-il qu'un homme prouvât qu'il n'avait pas été rebelle?

L'acte excluait donc les personnes convaincues de haute-trahison, dont le sang était corrompu; et cette conviction ne se borne pas, comme on le suppose, aux jugements des tribunaux ordinaires, car, lorsque la loi martiale est proclamée, les convictions par les cours martiales tombent sous l'acte. Si l'on dit qu'un rebelle pourrait obtenir une indemnité en vertu de cette acte, on peut répondre qu'il le pourrait de même si les rebelles étaient expressément exclus, puisqu'il s'agirait de savoir si la preuve était suffisante. En vertu des mots "propriétés détruites injustement, sans nécessité ni provocation (*un just, un necessary or wanton destruction of property*)" lord Elgin peut en joindre aux commissaires de s'enquérir des circonstances de toutes les réclamations, et ces mots donnent une bien plus grande latitude pour en décider.

Un canadien, du nom de Narcisse Goulette, s'est noyé le 18 de juin, à Bytown.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'organiste de la cathédrale, depuis longtemps attendu, est enfin arrivé samedi matin. Il prendra dimanche prochain la direction de l'orgue qui, comme l'on sait, n'a pas été touché depuis le départ de M. Molt.

Un individu avait soustrait une somme assez considérable au préjudice d'une maison de commerce en Angleterre et il avait pris passage à bord d'un vaisseau emigrant qui partait pour le Canada et il pensait y être en sûreté. Il est cependant à peine arrivé dans notre port qu'on l'arrête et qu'on l'exécute en Angleterre pour lui faire subir son procès. Le fait est arrivé ces jours-ci. C'est bien le cas de dire: Et tel est pris qui croyait prendre.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*, du 3 juillet:

"Le père Mathew est arrivé! voilà l'événement du jour à New-York. Débarqué vendredi soir à la Quarantaine, l'apôtre de la tempérance a attendu jusque hier, dans Staten Island, qu'une députation du conseil municipal allât au-devant de lui pour lui faire les honneurs de la cité. A deux heures, un steambot parti de la Batterie a ramené en ville le célèbre pénitencier, que le maire attendait dans l'enceinte du Castle-Garden, pour lui souhaiter la bienvenue. Une foule considérable, dans laquelle figuraient au premier rang les sociétés de tempérance, se pressait autour des députations officielles. Après l'échange des compliments et des remerciements d'usage en pareille occasion, l'on s'est formé en ligne processionnelle, pour escorter jus-qu'au City Hall l'illustre étranger, qui a été conduit ensuite à Irving House, où se trouvaient préparés ses appartements.

Aux Militiens de 1812. MILICIENS.

Je vous informe que par un acte passé dans la dernière session de la Législature de cette Province, il est statué qu'il est loisible au Gouvernement de cette Pro-

Collecte en faveur du Pape. — Dimanche à 11 heures, dans les églises catholiques de New-York, une quête dont le produit est destiné à Pie IX, et que l'on évalue à être élevée à une somme d'environ \$6,200.

Une polémique a été entamée, dans le courant de la semaine dernière, par la Tribune de New-York, sur la destination ultérieure des sommes recueillies en cette occasion.

Dans le bureau d'un journal phaléristique, le rédacteur en chef, arrivant à dix heures du soir dans le cabinet de rédaction, fut surpris de voir que les lampes n'étaient pas même allumées.

Après avoir cherché partout en tâtonnant, il flava enfin, étendu sur la table, le plus jeune de ses rédacteurs, qui se livrait à un sommeil transcendental.

— Eh bien ! lui dit-il en le secouant à tour de bras, qu'est-ce que vous faites donc là ?

— Dame, mon cher maître, murmura en se frottant les yeux le jeune adepte de Fourier, j'avais fini par trouver un problème attrayant, et je m'y livrais.

Un journal, hélas ! trop avancé, disait, il y a quelques jours : " Nous sommes le noyau de notre parti. " Et le même jour, cette feuille, en se faisant condamner en justice, démontrait malheureusement que c'est dans le noyau que se trouve l'amande.

CORRESPONDANCES. Messire H. — Ste Foy. — Reçu 12 mois.

Messire R. — St. Hyacinthe. — Lettre reçue ; merci de vos informations, nous y reviendrons.

Les lettres de Kamouraska, St. André, Rivière du Loup, etc sont reçues et les journaux ont été expédiés aux nouveaux abonnés.

VENTES PAR LE SHERIFF. DISTRICT DE QUÉBEC. Juillet 1849. (Suite.)

J. H. Galbraith vs. Napoléon Bazarotti. Un emplacement, faubourg St. Valier de 33 pieds de front sur 129.

Jean Thomas Tascheron vs. William McNulty. Un lot de terre de 3 arpens sur 3 paroisse de St. Elzéar, Seigneurie Limère, village St. Anne.

Joseph Mailloux vs. Pierre Bouchard. Un lot de terre, faubourg St. Valier de 40 pieds sur 128.

Ed. Michaud et al. vs. Ambroise Pizet. Une terre de 2 arpens sur 30, 5e rang de la rivière du Loup, avec bâtisses.

Frs. Samson vs. Joseph Grenier. Une terre à St. Elzéar, concession St. Olivier de 2 arpens sur 20 ; 3e. Un lot de terre, Ste. Marie de Branche sud de la Rivière Chaudière de 2 arpens sur 3.

Vente des lots No. 1 et 2 à St. Elzéar, le 31 juillet ; et le lot No. 3 à Ste. Marie J. Be. Audette et autre vs. Flavien Beaudet. Une terre à St. Jean Duchailons, de 2 arpens de front avec bâtiments.

Vente au dit lieu, le 10 juillet. Yeuvo J. B. D'Estimauville, vs. Joseph Rousseau, deux terres à la Baie St. Paul, avec bâtisses. Vente au dit lieu, le 9 juillet.

Marché des Céréales. Liverpool, 23 juin

Table with 4 columns: Type of grain, Quantity, Price, and Date. Includes entries for Blé du Canada, blé blanc, blé rouge, etc.

Table with 4 columns: Commodity, Quantity, Price, and Date. Includes entries for Orge, Avoine, Blé d'Inde, etc.

Table with 4 columns: Commodity, Quantity, Price, and Date. Includes entries for Blé américain, Pois, Avoine, etc.

Table with 4 columns: Commodity, Quantity, Price, and Date. Includes entries for Farine de Blé d'Inde, Potasse du Canada, etc.

Table with 4 columns: Commodity, Quantity, Price, and Date. Includes entries for Par Encan, Sora vendu MARDI, etc.

67 PIEDS de front sur 60 pieds de profondeur. La vente se fera sur les lieux à UNE heure après midi.

CHS. M. DEFOY, notaire. Québec, 25 juin 1849.

REBELLION ! NOUVEAU CERTIFICAT. Depuis que l'analyse de l'EAU DES SOURCES DE PLANTAGENET a paru devant le public,

Elle est devenue appropriée à beaucoup d'entre les maladies des organes urinaires, aux affections de la peau, à la constipation provenant de dérangement des fonctions du système nerveux, etc.

Comme moyen d'apaiser la soif intense qui accompagne le Choléra, et d'aider à la cure de cette maladie, lorsqu'on l'a jointe à quelque autre traitement, elle doit former un médicament des plus précieux.

GEORGE D. GIBB. Licencié du Collège Royal de Chirurgiens d'Irlande. Montréal, 3 juillet 1849.

Le propriétaire, par ordre des Médecins de l'Hôpital-Général de Montréal, fournit journellement de grandes quantités de cette Eau curative pour l'usage des malades sous traitement à cet Hôpital.

J. HAYTER. Seul-Agent. Québec, 9 juillet 1849.

MORT AUX ETATS-UNIS. Il est mort dans la première semaine du mois de Juin, à bord du Vaisseau Toisy, sur le Missoury, près de Pétri, Illinois, un nommé L'ANGE.

Si les parents ou les intéressés sont en Canada ou ailleurs et qu'ils désirent obtenir des informations sur le compte de ce malheureux, ils pourront en obtenir en s'adressant à M. B. GILLOUX, Pétri, Illinois, E.-U., ou au bureau de ce journal.

Chs. Baillargé. PRATIQUE et enseigne l'Architecture, l'arpentage, et le Génie Civil. Rue St. François, No. 12. Québec, 4 juillet 1849.

Maintenant en débarquement, et à vendre par la soussignée.

HUILE DE LIN, double bouillie. BÉNÉFIQUE A FEU marqué " carr. " GENÈVRE de " Deekuypers " CHARBON de Smith, double criblé. C. E. LEVEY et Cie. Québec, 27 juillet 1849.

SOUSSIONS pour la construction d'une Eglise. A dater de ce jour jusqu'au 14 juillet prochain des propositions seront reçues pour la construction d'une Eglise et sacristie dans la paroisse de St. Roch des Aulnets.

A. MORIN. St. Roch des Aulnets 1 juillet 1849.

EGOLE DU MONT-PLAISANT, FRANÇAISE ET ANGLAISE tenue par J. G. SMITH, Rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean, en haut de l'Eglise. — Québec, 7 mai 1849.

GLACE ! GLACE ! GLACE ! Le Soussigné ayant une abondante PROVISION de GLACE, est prêt à en fournir aux familles et aux bureaux à un prix raisonnable.

R. BACK. No. 48 rue St. Pierre. N. B. Il a toujours en main une variété de Biscuits frais. Québec, 30 mai 1849.

RAPLE D'UNE MACHINE ELECTRIQUE. Le produit de cette raffie est destinée à la mission de la Colombie. On invite les personnes qui seraient disposées à offrir la chance de gagner cette machine qui n'est pas sans valeur en même temps qu'elle ferait une bonne œuvre, à inscrire leurs noms au bureau de ce journal.

AVIS. Le SOUSSIGNÉ a commencé comme Entrepreneur et Courtier, dans la grande bâtisse formant le comble Rue St. Jacques et St. PIERRE, ci-devant occupée par MM. J. & J. M. FRASER.

AVIS AUX FABRIQUES & AUX CONGREGATIONS DE L'IMMACULEE CONCEPTION. A VENDRE. Au plus bas prix possible un superbe Tableau d'EGLEISE représentant l'Immaculée Conception, d'après " Murillo. "

INSTITUTEUR DEMANDE. Un Instituteur qualifié à tenir une Ecole-Mo-dèle et capable d'enseigner le français et l'Anglais.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre, ANT. A. PARANT, jr. Québec, 4 juin 1849.

PLACES A LOUER. PLACES à Louer dans le Banc, No. 4 dans la Nef, rang du milieu, côté de l'Evangile, S'adresser à J. T. BROUSSEAU.

JOS GAUVIN, No. 1. Rue La Fabrique, Haute-Ville, QUEBEC. Le Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de Quincaillerie et Ferronnerie.

Bureau du prêt aux Incendies. HOTEL DU PARLEMENT, Québec, 1er juin 1849.

AVIS est par le présent donné à ceux des Incendies qui n'ont pas encore payé l'intérêt dû depuis le 3 mai au 18 Juin, 11,500 gallons. Aussi les noms de 45 médecins s'accordent-ils à dire que la cité de Montréal n'a jamais été dans un état de salubrité plus satisfaisant qu'il n'est actuellement.

Digne d'attention. Voulez-vous conserver votre santé, citoyens de Québec ? Voulez-vous vous tenir en garde contre la maladie qui est attendue dans le pays ?

FAITES comme les citoyens de Montréal : buvez de l'Eau de Plantagenet. Vous serez par les nombreux certificats des premiers médecins de Montréal, qui est absolument nécessaire de faire usage de cette Eau dans ce temps-ci.

Professeur de chimie, Collège McGill. Depuis que j'ai vu l'analyse de l'Eau Minérale de Plantagenet faite par M. Hunt je l'ai considérée comme un agent médical précieux et l'ai recommandée dans un grand nombre de cas où je pensais que les principes salins et autres ingrédients qu'elle contient, seraient utiles à mes malades.

M. MCALLOCH, M. D. Professeur d'accouchement etc à l'université du collège McGill. Montréal, le 5 avril 1849.

Le propriétaire de sources salines de Plantagenet, M. Chs. LaRoque m'a demandé mon opinion sur l'efficacité de cette eau. Je l'ai récemment employée dans des cas chroniques de dyspepsie avec un avantage décidé.

HY. MOUNT, M. R. C. S. L. Montréal, 31 mars 1849.

Une analyse des eaux Minérales de Plantagenet ayant été soumise à ma considération, je crois pouvoir en toute confiance recommander ces eaux au public comme très utiles dans certaines maladies chroniques de l'estomac, de la foie et des autres viscères abdominaux, de même que dans la goutte et le rhumatisme.

EAUX MINÉRALES DE PLANTAGENET. Le soussigné ayant été nommé seul agent à Québec pour la vente de ces Eaux célèbres, a l'honneur d'informer les citoyens de Québec et le public en général qu'il vient d'ouvrir un dépôt à

HOTEL DE HAYTER, ci-devant de VANNOVOUS N° 1 rue des Jardins, Haute-Ville, où il est maintenant prêt à recevoir et à exécuter tous ordres dont le public voudra bien le favoriser. Prix 1s. le gallon ; 3s. la douzaine de bouteilles. J. HAYTER, Agent. Québec, 25 juin 1849.

Avis à ceux qui doutent. ANALYSE des eaux des sources de Plantagenet.

LES EAUX MINÉRALES DES SOURCES DE PLANTAGENET sont fortement salines et contiennent une quantité considérable des composés de BROME et d'IODE auxquels cette classe d'eaux sont redevables d'une très grande partie de leur VERTU MEDICINALE.

Chimiste de la Commission Géologique. Bureau de l'Ansp. Géol. Montréal, 5 avril 1849.

Boire une bouteille avant déjeuner et une bouteille dans l'après-midi. Les personnes qui visitent les sources pour leur santé en boivent souvent 2 gallons par jour.

Il est impossible de publier tous les certificats donnés à Montréal, depuis quelque temps, au propriétaire des Sources de Plantagenet. On publie seulement ceux dont les noms sont les plus connus.

En buvant de l'eau de Plantagenet le public n'a rien à craindre du choléra.

CERTIFICATS DES MEDECINS DE MONTREAL. Montréal, 17 Avril 1849.

L'analyse des eaux de Plantagenet n'ayant été soumise telle que telle par M. Hunt chimiste de la commission géologique, je considère que l'on présente une combinaison et un agent médical précieux qui la rend remarquablement propre à la recommander contre plusieurs maladies.

En buvant de l'eau de Plantagenet le public n'a rien à craindre du choléra.

Les quantités d'Iode de Brome et de Magnésium paraissent considérables, et en conséquence donnent une grande importance à l'Eau de Plantagenet dans les maladies où ces agents actifs sont surtout employés.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de Quincaillerie et Ferronnerie.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de Quincaillerie et Ferronnerie.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de Quincaillerie et Ferronnerie.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de Quincaillerie et Ferronnerie.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de Quincaillerie et Ferronnerie.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de Quincaillerie et Ferronnerie.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de Quincaillerie et Ferronnerie.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de Quincaillerie et Ferronnerie.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de Quincaillerie et Ferronnerie.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de Quincaillerie et Ferronnerie.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de Quincaillerie et Ferronnerie.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de Quincaillerie et Ferronnerie.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de Quincaillerie et Ferronnerie.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de Quincaillerie et Ferronnerie.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de Quincaillerie et Ferronnerie.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de Quincaillerie et Ferronnerie.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de Quincaillerie et Ferronnerie.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de Quincaillerie et Ferronnerie.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de Quincaillerie et Ferronnerie.

Montréal, 29 avril 1849. Monsieur — Vous m'avez témoigné le désir d'avoir mon attention sur les vertus médicinales de l'Eau de Plantagenet, je me rends bien volontiers à votre demande et suis heureux de vous exprimer la confiance que j'ai — l'efficacité et l'influence heureuse qu'elle détermine sur l'issue de plusieurs maladies obscures, contre lesquelles la thérapeutique la plus rationnelle a échoué.

Les différents éléments salins qui rentrent dans la composition de cette eau, sont de nature à m'autoriser, à la recommander spécialement dans les rhumatismes, les affections scrofuleuses, profondes et constitutionnelles ; les tumeurs blanches, les névralgies et plus particulièrement la sciatique.

Les personnes chez lesquelles les fonctions de l'estomac ont été perturbées par suite de l'usage immodéré des boissons alcooliques, y trouveront un excellent correctif, bien propre à rétablir le ton de cet organe et l'harmonie des fonctions de l'économie en général.

Aggréé Monsieur, J. L. LEPROHON, M. D.

Monsieur — Les nombreux certificats que vous avez reçus des plus éminents Médecins du pays, me dispensent de faire l'éloge de votre Eau Minérale. J'ajouterai seulement que toutes les personnes qui en achètent à une Pharmacie et qui en font usage s'accordent à reconnaître leur effet salutaire et la recommandent à tous leurs amis. J'ai l'honneur de vous saluer.

P. E. PICAULT, M. D. Dundee, 17 Avril 1849.

Mon cher ami — En remerciement des deux Minérales de l'Plantagenet, que vous avez eue la bonté de m'envoyer, et dont j'ai fait l'usage dans plusieurs cas de dyspepsie et de Rhumatisme etc, etc, je suis heureux de pouvoir vous dire, que ces eaux sont un bienfait à la nature, et qu'elles doivent être recommandées à nos Habitants des Campagnes surtout, comme remède, avantageux et à bon marché.

J'ai conseillé à des femmes enceintes, sujettes à la constipation d'en faire usage, et elles se sont trouvées très bien. Elles ont aussigéni deux dames sujettes aux fleurs blanches qui en ont fait usage sur ma recommandation.

Je ne doute pas que dans le choléra, d'après l'analyse qui vient d'être faite par T. S. Hunt, Chimiste, qu'elles seront très utiles, surtout si on a le soin de s'en servir comme préventif, et de se purger d'avance avec ces eaux.

L. H. MASSON, M. D. 27 mai, 1849.

J'ai recommandé à plusieurs de mes patients de faire usage des Eaux des Sources de Plantagenet, et ils s'en sont invariablement bien trouvés ; répondant à l'action de l'estomac, excitent l'appétit, agissent légèrement mais efficacement sur les poumons et les intestins, spécialement sur ces derniers. Les invalides s'y attachent beaucoup.

WOLFRÉD NELSON M. D. Montréal, 21 mars 1849.

Mr. CHARLES LA ROCHE m'ayant soumis l'analyse des Eaux de Plantagenet faite par T. S. Hunt, chimiste, et me demandant mon opinion, je dirai que la proportion et la combinaison des ingrédients qui entrent dans leur composition, doivent admirablement les adapter au traitement de la goutte, de la gravelle, des rhumatismes, de quelques maladies du foie, de la dyspepsie, de l'hydropisie, et de toutes les espèces de scrofules, excepté la constipation.

Quand à son usage dans le choléra dont M. L. a quelques certificats importants et respectables, il est digne de remarque que le traitement salin du choléra acquiert beaucoup de faveur en Europe, des statistiques semblent prouver sa supériorité. Si tel est le cas, nous avons dans les Eaux de Plantagenet, une excellente combinaison des minéraux de la nature.

(Signé) S. C. SWEWELL, M. D. Professeur de matière médicale au Collège McGill Montréal, 29 mars 1849.

Monsieur — Pour répondre au désir que vous m'avez témoigné de connaître mon opinion sur les effets et l'utilité des Eaux de Plantagenet, je m'adresse à vous à dire que d'après l'analyse qui en a été faite par M. T. S. Hunt chimiste de la Commission Géologique, et à raison de leurs propriétés toniques, astringentes, diurétiques et purgatives qui résultent de leurs parties constituantes, elles doivent être recommandées, suivant le mode d'administration, dans le traitement du rhumatisme, de la goutte, de certains dyspepsies des affections du foie, des scrofules, des hydropisies et de plusieurs autres maladies, lorsqu'elles seront employées d'une manière judicieuse.

Les médicaments de cette nature sont de beaucoup préférables, selon moi, à une foule d'autres, qui nous viennent de partout, dont la composition et conséquemment les propriétés ne sont point connues, et qu'on ne se fait pas scrupule, cependant de recommander, sans discernement, dans la curation de toutes les maladies.

Le témoignage qu'on a donné en faveur des Eaux contre le choléra me paraît mériter l'attention. Cette médication offre beaucoup d'analogie avec celle préconisée en 1832 par le Dr. Stevens et l'une des plus fécondes en résultats satisfaisants.

Votre, etc. J. G. BIBAUD, M. D. Prof. d'Anatomie, Ec de Méd. de Montréal. 31 mars 1849.

Montréal, 31 mars 1849. Ayant examiné l'analyse faite par T. S. Hunt, chimiste, des Eaux Minérales des Sources de Plantagenet, je dois à la justice de dire que, d'après leur composition, elles peuvent être employées avec avantage dans la dyspepsie, le rhumatisme les maladies nerveuses, les fièvres bilieuses, l'hydropisie, les hémorroïdes, la constipation, le scorbut, les ceruvelles, etc, etc.

Plusieurs de mes malades à qui je les ai recommandées pour la diarrhée et la dysenterie, en ont retiré un avantage bien marqué.

Je ne doute pas qu'elles puissent être utiles dans le choléra surtout, si on l'emploie comme préventif en se purgeant d'avance et dans le début de la maladie.

E. H. TRUDEL, M. D. Montréal, le 10 avril 1849.

D'après l'analyse des sources de Plantagenet par Mr. Hunt. L'eau de Plantagenet paraît bien adoptée comme agent médical contre le plus grand nombre de ces maladies chroniques et de ces dérangements dans lesquels les parties salines du sang sont ou diminuées de quantité ou détériorées dans leur qualité, contenant les plus importantes de ces substances combinées par la nature ou en forme granule à prendre. Et pour la même raison elle paraît bien adoptée pour neutraliser les effets pernicieux des poisons contagieux et miasmatiques sur le sang et en conséquence elle sera vraisemblablement utile durant l'existence des fièvres épidémiques et contagieuses, l'Influenza et le choléra. Quant aux propriétés médicinales de l'eau de Plantagenet dans la dernière de ces maladies, on a déjà le témoignage de l'expérience.

W. FRASER, M. D. Professeur de médecine au collège McGill. Montréal, 23 avril 1849.

Monsieur — A près avoir pris connaissance d'un avis inséré dans quelques journaux de cette ville, par lequel vous faites connaître le résultat de l'analyse des eaux minérales des sources

Monsieur — A près avoir pris connaissance d'un avis inséré dans quelques journaux de cette ville, par lequel vous faites connaître le résultat de l'analyse des eaux minérales des sources

Monsieur — A près avoir pris connaissance d'un avis inséré dans quelques journaux de cette ville, par lequel vous faites connaître le résultat de l'analyse des eaux minérales des sources

Monsieur — A près avoir pris connaissance d'un avis inséré dans quelques journaux de cette ville, par lequel vous faites connaître le résultat de l'analyse des eaux minérales des sources

Monsieur — A près avoir pris connaissance d'un avis inséré dans quelques journaux de cette ville, par lequel vous faites connaître le résultat de l'analyse des eaux minérales des sources

de Plantagenet, par M. Hunt, Chimiste, je crois devoir dire, sur votre demande, que les Chlorures et les Carbonates alcalins, le Carbonate de fer, les Iodures et les bromures de magnésium contenus dans ces eaux les rendent recommandables surtout dans certains cas de dyspepsie, pour combattre la constipation qui survient dans cette affection; je crois que l'on peut employer ces eaux minérales dans certains cas d'embarras gastriques, et ainsi que dans certaines maladies chroniques de la peau. Je suis monsieur votre etc.

J. EMERY CODERRE.

D'après l'analyse de l'eau de Plantagenet faite par T. S. Hunt, je me sens très-faiblement disposé à en recommander l'usage dans la dyspepsie, la goutte, les affections des reins et aussi dans le rhumatisme chronique. Comme je n'ai encore fait qu'un petit nombre d'essais sur ces effets, je ne puis ajouter d'autre témoignage de mon expérience que celui de son efficacité comme laxatif agréable et diurétique, et je considère qu'elle mérite bien l'attention du public.

J. CRAWFORD, M. D.

Professeur de clinique médicale et chirurgicale au collège McGill.

Montréal, 13 avril 1849.

Montréal, le 14 avril 1849.

Il n'y a que quelques semaines depuis la publication de l'analyse de M. Hunt, que mon attention a été attirée spécialement sur l'eau minérale de Plantagenet, je n'ai encore eu l'occasion d'expérimenter son efficacité que dans quelques cas de souffrances dyspeptiques, mais je n'ai aucun doute, la combinaison d'après les principes médicamenteux précieux qui entrent dans sa composition qu'elle deviendra un des remèdes les plus efficaces contre beaucoup de maladies de l'estomac et spécialement des intestins surtout accompagnées d'un excès d'acidité dans ces organes. Dans quelques unes des formes les plus communes de maladie circulatoire, dans la goutte, le rhumatisme et dans le plus grand nombre de maladies de faiblesse demandant un traitement légèrement stimulant et relaxatif.

GEO. W. CAMPBELL, M. D.

Professeur de chirurgie au collège McGill.

Petite rue St. Jacques 23 avril 1849.

Montréal 23 avril 1849.

D'après l'analyse de l'eau de Plantagenet faite par M. Hunt, je n'ai aucun doute, qu'on la trouvera très utile dans les maladies rhumatismales, goutteuses et dyspeptiques, mais comme je ne l'ai pas encore prescrite je ne puis parler par expérience personnelle de ses propriétés médicinales.

B. L. MACDONALD, M. D.

professeur de médecine au Collège McGill.

Montréal, 10 Avril 1849.

Monsieur, L'analyse de l'eau de Plantagenet, fournie par M. Hunt, la recommande aux membres de la profession Médicale comme un bon auxiliaire dans certains cas de dérangement des organes digestifs et assimilateurs, dans quelques cas de Dyspepsie, de Gouttes et de Rhumatisme, dans certaines affections de cœur, du foie, des reins, de la peau et dans des formes spéciales de scrophules ou écrouelles.

J'ai prescrit l'eau pendant le mois dans une des salles chirurgicales de l'Hôpital Général de Montréal, je ne suis pas encore préparé à offrir aucune déduction quant aux résultats de mon peu d'expérience sur son utilité dans les maladies contre lesquelles j'ai employé l'eau.

FRANCIS VOTRE ETC.

J. S. BADGLEY, M. D.

Professeur de Médecine Clinique à l'Hôpital Général.

AUTRES CERTIFICATS.

Je suis prête à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans; et qu'après avoir bu pendant trois mois de l'eau minérale de Plantagenet, je suis maintenant parfaitement guérie. C'est pourquoi je recommande à tous ceux affligés de maladie semblable de boire de ces eaux minérales.

DAME JULIE GELINEAU.

Rigaud, 15 sept. 1848.

Je certifie que pendant 3 à 4 ans, j'ai eu une douleur aiguë dans le côté et que j'ai en vain essayé différents remèdes. Depuis 3 à 4 semaines, je me suis mis à boire l'eau des sources de Plantagenet et depuis je suis parfaitement bien.

DANIEL ALLEGAY.

Depuis huit mois je craquelais le sang, depuis huit jours que je bois de l'eau minérale de Plantagenet je suis mieux, et mes forces sont doublées de ce qu'elles étaient.

AUGUSTIN LAFLANIE.

Montréal, 15 août 1848.

Guérison Extraordinaire.—Je certifie que mon épouse, depuis trois années, a été bien malade, et d'une maladie bien grave, et elle a fait usage de beaucoup de remèdes qui ne lui ont rien fait, mais depuis qu'elle boit de cette fameuse Eau des sources minérales de Plantagenet, elle est parfaitement bien.

H. LAURIN.

Montréal, 4 sept. 1848.

Je dirai sous serment que quand je laisse de boire de l'eau de la source minérale de Plantagenet à présent sous le contrôle de M. Charles LaRoque, je suis incapable de vaquer à mes affaires et lorsque j'en bois je me porte bien.

PAUL SABOURIN.

Plantagenet 8 août 1848.

Dundee, 1er août 1848.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'attire l'attention publique sur les Eaux minérales de Plantagenet. Je n'hésite pas à dire qu'elles possèdent toutes des qualités égales si non supérieures à toutes les autres eaux de la Province. En ayant fait usage moi-même, il est de mon devoir de rendre mon faible témoignage en leur faveur et de le joindre à ceux qui ont déjà été donnés. Le goût de ces Eaux est agréable et leur effet est salutaire.

L. H. MASSON, M. D.

North Lancaster, 25 juillet, 1848.

Je soussigné, certifie que plusieurs personnes, à ma connaissance, ayant fait usage de l'eau de la source minérale de Plantagenet, s'en sont bien trouvés et surtout ont éprouvé de grands soulagements dans les cas de rhumatisme.

DR. M. P. LEDUC.

Je certifie que ma femme, trois de mes enfants et moi, tous bien malades du typhus, les docteurs nous avaient condamnés. Nous vons envoyé chercher de l'eau de la source de Plantagenet, et nous avons recouvré la santé, avec la grâce de Dieu.

LS. THOMAS.

Petite Nation, 21 juillet, 1848.

J'éprouve un grand plaisir à appeler l'attention publique sur les Eaux minérales de Plantagenet, dont les excellentes qualités pour restaurer le système et lui donner la force, ne sont surpassées par aucun en cette province. Je dis ceci en connaissance de cause, ayant bu de presque toutes les autres sources du pays. Que ceux qui sont affligés de maux de tête, absence d'appétit, etc., essayent ces eaux et leur succès est assuré.

J. J. HARRIN.

Montréal, 9 septembre 1848.

Avant été dernièrement retenu dans ma chambre pendant deux jours, par des douleurs que je ressentais dans tout le corps depuis la tête jusqu'aux pieds, le tout accompagné d'une forte dysenterie. J'ai fait demander et ai pris de l'eau des sources de Plantagenet, actuellement sous la direction de M. Charles LaRoque, Senior, et je ne me suis servi, dans le dit cas, que d'une seule goutte, et je certifie par la présente, qu'avec la grâce de Dieu, j'ai recouvré la santé, et cela, après avoir fait usage de l'eau sulfatée. Donné sous mon seing, à Plantagenet le 7 août 1848.

W. KEARNES, J. P.

Je certifie, que depuis plusieurs années je souffrais horriblement de douleurs rhumatismales, malgré tous les soins et traitements de nos médecins; et qu'après avoir fait usage de l'eau de la source minérale de Plantagenet, pendant quelque temps je me trouve complètement guéri.

JEAN-BAPTISTE LÉCUYER, Cult.

Je soussigné certifie que j'ai été malade pendant dix-huit mois; que j'ai été dans une faiblesse continuelle à ne pouvoir m'habiller et qu'ayant bu des eaux de Plantagenet dont M. Chs. LaRoque est le propriétaire, j'ai été parfaitement guéri.

MARGUERITE PILON.

Plantagenet, 11 août 1848.

Je certifie par les présentes que j'ai fait usage, durant peu de temps, des eaux minérales de Plantagenet, et qu'elles m'ont fait beaucoup de bien, et que je les crois supérieures à toutes autres de cette espèce.

JOHN McDONALD.

GUERISON EXTRAORDINAIRE.

Je certifie que depuis que j'ai eu le choléra je suis resté infirme de mes jambes et même sourd. Je n'ai été jusqu'à ce que j'aie pris des eaux des sources de Plantagenet. J'avais pris des remèdes au montant de £300 au moins, mais en vain quand j'entendis parler des sources de Plantagenet. Je me fis transporter chez un de mes amis, auprès des sources et j'y demeurai pendant dix semaines. Durant ce temps-là, je me suis lavé avec cette eau et j'en ai bu régulièrement. Lorsque je quittai les sources, j'étais parfaitement guéri et j'entendais bien et je suis encore en bonne santé.

P. S. T. CONRY, J. P.

Brook, 1er novembre, 1848.

Je suis heureux de faire savoir au public que j'ai été malade depuis 30 ans, d'une maladie cruelle dans tous mes membres, dans tout mon corps, et un trépanement d'eau tous les mois. Depuis 5 mois que j'ai bu de l'eau de Plantagenet je suis parfaitement guéri.

S. S. BELLENGER,

Montréal, 15 Avril 1848.

Je certifie que j'ai souffert horriblement de Rhumatisme depuis bien longtemps et que depuis que je bois l'eau de Plantagenet je suis mieux.

LOUIS PLAMONDON,

Montréal.

Ceci est pour certifier que les eaux minérales de Plantagenet ont été en usage dans ma famille et le voisinage, pendant nombre d'années, comme un breuvage guérissant de tous maux. Je les ai trouvées plus fortes et plus bienfaisantes que toutes les autres eaux minérales connues dans l'Ottawa, bien que je me sois servi de toutes, je pense. On a fait usage de ces eaux pour le rhumatisme, l'hydropisie, le diabète, la dyspepsie et plusieurs autres maladies et on en a reçu l'effet le plus salutaire. Je les crois d'une valeur inestimable.

WM. DOYLE, J. P.

Petite Nation, 23 septembre 1848.

Choléra guéri par les Eaux de Plantagenet.

Je soussigné désirant donner mon témoignage en faveur des Eaux de Plantagenet, certifie que dans l'année 1832, je travaillais avec un nombre d'hommes dans un chantier situé près de ces sources précieuses, je fus attaqué de la maladie alors régnante (le choléra) avec un certain nombre de mes hommes.

Nous bûmes des Eaux de Plantagenet et nous fûmes parfaitement guéris; tandis que ceux qui étaient contre son usage moururent presque instantanément de la maladie régnante. Bien plus nous en emportâmes plusieurs quarts avec nous à Québec en cas de rechûte.

Je suis M. etc., etc.

J. S. CAMERON.

St. Laurent, 9 janvier 1849.

Le certificat suivant, à l'appui de ce que dit J. S. Cameron, fut reçu de A. Dorval, écrivain, de Québec, en visite à Montréal: Je soussigné, atteste que le certificat ci-dessus, de J. S. Cameron, écrivain, relativement aux Eaux Minérales de Plantagenet, comme remède efficace pour la GUERISON du CHOLÉRA et autres maladies, est correct, ayant été témoin oculaire de son effet en plusieurs circonstances. Je certifie de plus qu'en 1832 j'ai été témoin du fait y mentionné. Je prends donc la liberté d'y souscrire mon nom et de recommander ces eaux.

A. DORVAL.

Conseiller de ville, Québec.

Montréal, 21 Mars 1849.

Témoignage en faveur des Eaux de Plantagenet. Je soussigné, certifie que depuis plus d'un an et demie, je souffrais cruellement de Dyspepsie et de constipation, dont les résultats furent de m'exténuier tellement, que je désespérais de ma guérison. Après avoir employé les divers remèdes employés en semblable circonstance, sans avoir éprouvé d'amélioration, j'eus recours à l'eau de Plantagenet, et depuis que j'en ai fait usage, ma santé s'est tout à fait rétablie. Comme j'attribue ma guérison uniquement à ces Eaux, je considère comme un devoir de les recommander ardemment à tous ceux qui se trouveraient affligés de la même maladie.

(Signé) J. BELL, N. P.

Montréal, le 16 janvier 1849.

AGENTS POUR MONTREAL,

DR. PICAUT-

Au coin des rues Notre-Dame et Bonsecours. HOTEL QUEBEC, Rue St. Paul. Brault & Laficain, Place d'Armes. QUÉBEC.—Dépôt Rue-Desjardins, No. 1, Haute Ville. J. HAYTER, Agent.

RICHARD J. SHAW,

Nouveau magasin de Quincaillerie,

RUE ST. PAUL, No. 55, PRES DU MARCHÉ.

Importateur de Londres, Birmingham, Sheffield et des tats-Unis.

PEINTURES, HUILES,

TEREBENTINE,

VITRES,

SOUFFLETS DE SMITH,

FUSILS, PISTOLETS,

HACHES, TOILE,

COUPELLERIE,

COULEURS, VERNIS,

ENCLUMES, VIS,

POUDRE & PLOMB,

CHAINES, GORDAGEZ,

OUTILS DE MENUISIER,

ARTICLES EN METAL

BRITANNIQUE, &C.



R. J. SHAW informe le public qu'il vient d'ouvrir son ETABLISSEMENT avec assortiment complètement nouveau, reçu par le Rory O'More, Barbara, et autres vaisseaux, et qu'il offre en vente à une réduction considérable sur le prix ordinaire. Québec, 1er Juin, 1849.

Grande réduction dans le prix des BOTTES & SOULIFFS.

POUR ARGENT COMPTANT.

MAGASIN EN GROS ET DÉTAIL.

NO. 12, RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUEBEC.

THOS. COWAN

AYANT loué le vaste magasin ci-devant occupé par MM. W. S. Henderson & cie. et ayant fabriqué tout l'hiver pendant le temps où les gages étaient bas, une quantité considérable d'articles élégants dans sa ligne les offre maintenant en vente, pour comptant à 25 pour 100 plus bas que les prix généralement demandés en cette ville.

T. C., a adopté cette manière de faire des affaires en conséquence de la difficulté de faire rentrer les dettes, et il ne fera plus payer aux familles, à ses praticiens achetant au comptant une charge extra sur les efforts pour couvrir les mauvaises dettes.

BOTTES de Messieurs et SOULIFFS de Dames faits à ordre. Québec, 1er juin 1849.

DÉPÔT DE MONOIRS ET D'HORLOGES AMERICAINES.

No. 9 RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE.

—AVIS—

VENTE du soir par le soussigné, de Marchandise—Sèches, Hardes faites, Quincaillerie etc etc les LUNDIS, MARDIS et MERCREDIS, de chaque semaine pendant l'été.

Conditions.—COMPTANT.

F. O'DOUD, E. & C.

Québec, 16 mai 1849.

W. H. ASHWORTH & C. IE.

ÉTABLISSEMENT DE

Chapeaux et de Fourrures,



22, RUE FABRIQUE, QUEBEC.

INFORMENT respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils ont reçu via New-York, un grand et superbe ASSORTIMENT de CHAPEAUX, qui, pour l'élégance et la légèreté, surpassent tout ce qui a été jusqu'ici offert au public, comprenant toutes les variétés et les modes pour l'été.

Ils prennent la liberté d'attirer l'attention des Messieurs sur leurs meilleurs Chapeaux de Gutta Percha

velouté, dont ils ont reçu quelques caisses dans le dernier goût de Paris. Leur légèreté et leur élasticité aussi bien que leur nouveauté, les rendent dignes d'attention.

—AUSSI—

Meilleur CASTORS de Cooper et Cie, de Londres; Chapeaux moyens et communs de Castor et de Satin, qu'ils sont disposés à vendre à des prix très réduits, tel que suit:

Table with 3 columns: Item description, Price (superseded), and Price (current). Rows include Meilleur castor, Chapeaux à patente, Do Double velouté, Chapeaux forts et imperméables, Chapeaux de Satin, etc.

CHAPEAUX D'AMAZONE,

Casquettes de drap, Navales, Militaires et de gout, &c, &c.

W. H. A. & Cie, en offrant leurs remerciements pour le soutien sans exemple donné à leur établissement, prennent la liberté d'informer qu'aucuns efforts de leur part ne seront épargnés pour mériter le même patronage.

POINT DE SECOND PRIX.

Québec, 16 mai, 1849

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE,

à transporté son Établissement

2, RUE LAFABRIQUE

vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau,

Frères du Marché de la Haute-Ville,

QUÉBEC.

REPERTOIRE.

Des meilleurs Romances et Chansons du Jour.

PAR UN AMATEUR.

On peut se procurer cet ouvrage, à la librairie de MM. J. & O. Crémazie, et à celle de M. Ed. Héchette, au bureau du Canadien. Prix relié, 48. broché, 36. Québec, 18 mai, 1849.

A vendre par les Soussignés CHARBON de SMITH double criblé, BRIQUE à Feu, Brique Grise, Peinture blanche, Nos. 1, X. XX. XX Colle, Vitres, Cloux à planches.

C. E. LEVEY & C. Quai Levey, Québec, 4 mai, 1849.

A Vendre par les Soussignés. SUCRE Raffiné. Indigo. Thé, Twankay et Jeune Hyson. Vins de Porto, en fûts et en bouteilles, Bouteilles à vin et Pipes T. D. Ancres, Chaines, Grellins. Chevilles, Barres de fer, Cuivre, Verroux, de métal jaune et de composite.

C. E. LEVEY & C. Quai de Levey, Québec, 4 mai, 1849.

A VENDRE ex "LADY ELGIN," Liverpool.

ETOUPE anglaise, Vaisselle du Canada, Ferblanc, I. C. Sel de Liverpool, en sac et en pain, Ancres de 25 à 30 quintaux, Chaines, Câbles de 1 pouce à 1 1/2.

C. E. LEVEY & C. Quai Levey, Québec, 23 mai 1839.

A VENDRE.—A FLOT. CHARBON de forge double trié, Charbon pour bateaux-à-vapeur, Coke de fonderie.

CHS. E. LEVEY, & C. Quai Levey, Québec, 21 mai 1849.

Maintenant en débarquement et à vendre par les Soussignés:

GENÈVRE de Kuyper. Thé Twankay.

CHS. E. LEVEY & C. Quai Levey, Québec, 21 mai 1849.

A vendre par les soussignés. SEL de Liverpool, en sacs et en pains, Vaisselle du Canada, Ferblanc I. C. Etoupe anglaise.

CHS. E. LEVEY & C. Quai Levey, Québec, 21 mai 1849.

SEL. Venant d'arriver par le "Lady Elgin" à vendre par les Soussignés:—

300 TONNES de Sel de Liverpool en pain, 4000 sacs de 3 boisseaux chaque,

C. E. LEVEY & C. Quai Levey, Québec, 23 mai 1849.

Conditions.

L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que Douze Centins et demi par année (autre les frais de poste.) payable d'avance ou des trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition le bonnement sera de 15s. payable à la fin de chaque semestre.

AVANTAGEUX.—Les MM. du clergé et autres personnes qui nous procureront l'avenir de nouveaux souscripteurs, payant d'avance le semestre (18s) ou l'année, recevront le journal gratis pendant l'année.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille.

PRIX DES ANNONCES. Pour six lignes et au-dessous..... 25c. Chaque insertion subséquente..... 15c. Pour dix lignes et au-dessous..... 35c. Chaque insertion subséquente..... 25c. Pour chaque ligne ensuite..... 10c.

Les annonces non accompagnées d'ordres écrits seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents. Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance.

- Montréal.....MM. E. R. Fabre, écrivain. Trois-Rivières..... P. Nourie, écrivain. Répigny..... A. Dallaire, Institut. Sherbrooke..... D. V. St. Cyr. Stanstead..... Mr. Pabbé Champagnon. Pointe Lévy..... Paul Thibodeau, Institut. Beauport..... Chs. LeTallier, écrivain. St. Thomas, (en bas)..... Mr. Pabbé Kyronac. Isle..... L. Ballelyne, écrivain. Ste. Anne la Pocatière, Ls. Moreau, écrivain. St. Charles, (Riv. Boyer)..... Dr. Ls. Labrecque. Ile-Verte..... H. Roy, écrivain. Rimouski..... John Heath, écrivain. St. Simon..... Chs. Frs. Caron, écrivain. Beauport..... Mr. Pabbé Bernier. Châteaufort..... L. C. LeFrançois, écrivain. L'Ange..... J. Filtrau, écrivain. St. Eustache, (Dist. M.)..... Damase Robin. St. Jean Port-Joly..... L. Z. Duval, écrivain. Malbaie..... Mr. Pabbé Godbout. St. François, (Riv. du Sud)..... Philippe Beaulieu. St. Michel..... B. Poullet, écrivain. St. Denis, (en bas)..... F. Jorje, écrivain. St. Roch des Aulniers..... L. Tremblay, écrivain. Rivière du Loup, (en bas)..... J. B. Poullet, écrivain. Ste. Foye..... Mr. B. Narquay. Trois-Pistoles..... P. Fournier, écrivain. St. Germain..... H. Tonguay, Marchand. Rivière Ouelle..... Thos. Bégin, Institut.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE.

BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC.